

# A propos des Coopératives scolaires

A la suite de notre note de l'E.P. n° 7, « Les Coopératives Scolaires seront-elles interdites ? » nous avons reçu de M. Profit la lettre suivante :

« Pourquoi voulez-vous que les C. S. soient interdites ? Elles fonctionnent toujours conformément aux instructions du 20 juin 1923, non encore abrogées que je sache. Et elles ont été assez clairement définies, je pense, pour qu'on ne les confonde pas avec d'autres associations se réclamant de la faucille et du marteau ou du cœur de Jésus. Je ne puis croire, aussi bien, que leurs directeurs soient assez... débonnaires pour abdiquer complètement devant elles toute autorité.

Il est possible que l'organisation ait pu être déformée. C'est aux chefs informés à y veiller et à conseiller directement, non à moi. Ce que je puis faire, c'est d'informer : je crois n'y avoir pas manqué depuis quinze ans. C'est sans doute mon tort, puisque tort il y a.

On peut le dénoncer. Il l'a déjà été par feu Dufrenne, encore « une avant-garde » ! D'autre couleur, il est vrai ; mais la couleur est chose bien superficielle. Ce qui est plus profond, c'est la haine et c'est l'amour. Ce qui me paraît devoir être prisé avant tout chez un éducateur, c'est l'amour de son école, de ses élèves. Et j'en connais encore assez qui, au lieu de dénoncer, travaillent, essaient, perfectionnent. Qu'ils soient d'avant-garde ou d'arrière-garde, je ne puis que les admirer et continuer, de mon mieux, à essayer de les aider sans dénoncer ceux qui les critiquent au lieu de prendre la peine de chercher à faire davantage. Chacun trouvera, s'il le veut, soit dans *La Coopération à l'Ecole Primaire* (Delagrave), soit dans *La Coopération scolaire Française* (Nathan), soit dans *l'Ecole Coopérative* qui vient de paraître, quel est le but véritable de la Coopérative scolaire. Ce n'est nullement, comme on le croit de fournir des ressources à « une administration indigente ». (Songez au principe posé : Ne rien acheter de ce qui peut être légalement exigé ou pratiquement obtenu de la commune ou de l'Etat). Les millions recueillis n'ont, certes, pas été perdus pour les écoliers, mais ils ne constituent qu'un moyen indispensable à l'œuvre d'éducation qui, seule, importe.»

Nous aurions quelques raisons de nous étonner du ton agressif de la réponse de M. Profit.

M. Profit sait bien pourtant que les écoles de notre groupe sont parmi celles qui pratiquent la meilleure des coopérations, celle qui a pour seul but « l'œuvre d'éducation qui, seule, importe ». Et c'est pour cette raison surtout qu'elles voudraient voir « dénoncer » effectivement par les responsables du mouvement ces associations de plus en plus nombreuses, qui ne se réclament pas, hélas! de la faucille et du marteau, mais bien du plus vil mercantilisme et de l'exploitation des fils de prolétaires. Ce sont pourtant des coopératives scolaires. Elles nuisent désastreusement à l'œuvre féconde dont M. Profit avait été l'initiateur et dont elles sont une déviation regrettable.

On reproche souvent à Mme Montessori d'être trop rigide dans son orthodoxie. Nous dirions presque le contraire de M. Profit : nous ne doutons pas de la pureté de ses intentions personnelles, mais nous trouvons qu'il s'accommode facilement d'un état de choses qui est en train de compromettre, dans de nombreuses communes de France, le bon renom des Coopératives scolaires.